

Zeitschrift: L'émulation jurassienne : revue mensuelle littéraire et scientifique
Herausgeber: Société jurassienne d'émulation
Band: 2 (1877)

Artikel: Le Schlossberg
Autor: Germiquet, J.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-684332>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE SCHLOSSBERG

En visitant les sites pittoresques et romantiques des bords du lac de Biel, dont les eaux limpides baignent le pied du versant méridional de la chaîne du Jura, et guidé par le désir de contribuer, dans la mesure de nos forces, à l'œuvre de la Société d'Emulation, nous nous sommes proposés de rechercher, puis de réunir les renseignements divers qui se rattachent aux anciens monuments de cette contrée.

Dès le début de nos recherches, nous avons dû reconnaître que c'est une tâche bien ardue que celle d'écrire les événements du passé, surtout quand les anciennes chroniques sont sobres de renseignements. Que de fois, en secouant la poussière qui recouvrait d'anciennes chartes et de vieux parchemins, conservés dans les archives de cette ville, nous avons eu l'occasion de rappeler involontairement à notre mémoire ce passage de l'historien *Salluste* : *mihi in primis arduum videtur res gestas scribere.*

Les travaux qui ont été publiés n'offrent, comme les anciens manuscrits, que peu de renseignements se rattachant au sujet qui nous occupe ; cependant nous avons consulté les ouvrages suivants :

1^o MATILE, Georges-Auguste. (*Monuments de l'histoire de Neuchâtel.*) Neuchâtel, 1844—1848.

2^o ZEERLEDER, Karl. (*Urkunden für die Geschichte der Stadt Bern und ihres frühesten gebietes.*) Bern, 1853, 1854. Ces deux précieux codes diplomatiques ne s'étendent malheureusement pas, Matile au delà de l'an 1395 et Zeerleder au delà de la fin du XIII^e siècle.

3^o TROUILLAT, J. (*Monuments de l'histoire de l'ancien évêché de Bâle.*) Porrentruy, 1852, 1854, 1858 et 1861.

Quoique nous n'ayons pu réunir que des membres dispersés, nous venons offrir au public le résultat des recherches que nous avons recueillies sur l'origine, la fondation et la destinée d'un vieux manoir féodal, aux murailles noircies par le temps et qui reporte nos souvenirs au temps de Jean de Vienne.

Les traditions historiques relatives à notre sujet sont loin d'être complètes ; mais comme l'authenticité d'un assez grand nombre d'assertions et de faits divers nous a paru douteuse et qu'en l'absence des documents originaux, nous n'avons pu en apprécier la valeur, nous avons préféré nous abstenir de

les reproduire ici, plutôt que d'admettre à la légère, comme une vérité historique, des faits qui ne sont peut-être que des suppositions ou des appréciations.

1.

Topographie

Non loin de l'antique Nugerole dont quelques historiens nous ont transmis le souvenir, sur une crête de rochers crétacés, soulevés par un cataclysme géologique, lors de la formation de la chaîne de montagnes qui sépare la riante vallée d'Erguel de la plaine fertile du Seeland, se dressent avec orgueil, revêtues de cette parure de lierre fidèle aux ruines, les vieilles murailles d'un château du moyen-âge. (1)

Ces murailles antiques, d'un noir grisâtre, offrent un frappant contraste avec le feuillage des arbres de la forêt voisine, quand l'automne commence à les diaprer de ses plus brillantes couleurs, ainsi qu'un type remarquable des châteaux du XIII^e siècle.

Le temps, qui jette sur toute chose physique son manteau de mousse, comme sur les choses morales son manteau d'oubli, semble avoir respecté et conservé les ruines de ce vieil édifice, comme pour transmettre aux générations futures un témoignage irrécusable des événements divers qui se sont passés en ce lieu à une époque qui n'est plus.

Bâti sur l'un des contreforts du Chasseral, ce castel féodal n'avait accès que du côté septentrional, vu la pente escarpée des rochers des trois côtés. Ce château était, en outre, flanqué de tourelles de défenses, entouré de terrasses et, du côté du nord, de fossés taillés dans le roc, qui en défendaient l'approche là où les rochers n'étaient pas suffisamment escarpés.

Les murailles imposantes qui couronnent ces assises calcaires de l'étage valangien sont celles du Schlossberg.

Nos lecteurs seront peut-être tentés de croire que les rochers qui servent de base à cette forteresse et dont les anfractuosités sont tapissées de lierre et de broussailles, sont nus et dépourvus de toute autre végétation. C'est une erreur

(1) Ces murailles, — d'une épaisseur de 1 mètre 80 cent. et à quelques endroits de 1 mètre 90 cent., — mesurent 41 mètres de longueur, sur 26 mètres de largeur du côté Est et 24 mètres à l'Ouest ; de sorte que les ruines du bâtiment principal occupent une superficie de 820 mètres carrés. Il existe en outre, autour de ces ruines, une terrasse de 2 mètres 50 à 3 mètres de largeur et plus bas, du côté méridional, deux autres terrasses de forme semi-circulaire.

et si cela peut être agréable à ceux d'entre-eux qui s'occupent de botanique, nous rappelons à leurs souvenirs qu'indépendamment des plantes les plus vulgaires et que l'on rencontre presque partout, on en trouve aux environs immédiate du Schlossberg différentes espèces, depuis le *Leucoium vernum L.* qui, dès les premiers jours de mars, étale à travers les buissons dépouillés de leur feuillage, la blancheur éclatante de sa corolle, jusqu'aux nombreux *Aster amellus L.*, *Chrisocoma lynosiris L.* et d'autres, dont la végétation tardive fait, au mois d'octobre, l'ornement de ces rochers.

La désignation de ces plantes, trop longue à énumérer ici, est consignée à la fin de cette notice.

La vue dont on jouit, soit des fenêtres de la façade principale du château, soit de l'une ou l'autre de ses terrasses, est splendide. Le paysage grandiose qui se présente aux regards est des plus variés : à vos pieds sont Neuveville et le lac aux ondes bleues ; à droite, la petite ville neuchâteloise du Landeron, qui semble tendre la main à l'ancien monastère de St-Jean ; plus loin, les méandres de la Thièle. — nymphe capricieuse, comme toutes les naïades du Jura — et les villages de Cressier, Cornaux et Montmirail ; à gauche, Hageneck, l'île de St-Pierre et celle des lapins ; en face, Cerlier et son château pittoresque, Jolimont qui élève majestueusement sa tête ombragée d'arbres séculaires et qui, l'un et l'autre, château et colline, se réfléchissent dans les eaux du lac ; enfin, dans le lointain, les cimes neigeuses des Alpes bernoises et fribourgeoises qui projettent dans le vague leurs formes indécises.

Ajoutons encore que le profond silence qui règne autour de ces ruines n'est troublé que par le bruit sourd de la cascade voisine, formée par le Ruz-de-Vaux qui, du moins quand le volume de ses eaux est augmenté soit par les pluies, soit lors de la fonte des neiges du Chasseral, se précipite avec fracas de rocher en rocher, tombe en flots écumants dans un bassin de forme ovale, qui paraît avoir été taillé dans le roc et se brise en poussière au pied des rochers ; puis, tout-à-coup plus calme, elle poursuit tranquillement son cours, en serpentant à travers les vignes de Croisevaux, et va porter au lac de Bienne le tribut de ses eaux vagabondes.

Dans les circonstances que nous avons décrites, la cascade du Ruz-de-Vaux, naïade au voile argenté, qui souvent ne le cède en rien à ses sœurs de l'Oberland bernois, ni par la masse de ses eaux, ni par la hauteur de sa chute, laisse au spectateur une impression ineffaçable, que la description la plus animée ne saurait reproduire.



II

Origine et fondation

La construction du château fort qui domine Neuveville, commencée en 1283, par l'un des évêques de Bâle, Henri IV (1), d'Isny en Souabe, en même temps que celle des châteaux d'Erguel (2) et de Roche-d'Or, fut continuée et achevée par son successeur, Pierre Reich de Reichenstein (3), ensuite de l'autorisation qui lui fut donnée le 1^{er} septembre 1288, par Rodolphe de Habsbourg, en considération du mérite de ces deux évêques et des services qu'ils avaient rendus à l'empire.

Nous nous permettons de citer quelques passages de l'acte mentionné ci-dessus, tiré du *codex diplomaticus ecclesiae Basiliensis*, reproduit également par l'auteur des *Urkunder für die Geschichte d's Stadt Bern und ihres frühesten Gebietes*. (4)

• *Rodolfus, Dei gratia Romanorum rex semper Augustus, quoniam venerabilis HEINRICUS, Basiliensis episcopus, per virtutem suarum insignia et obsequia grata nos et Romano Imperio frequenter impensa sibi favoris nostri et gratie plenitudinem plenius comparavit; sic concessimus ob predicta obsequia, quo l castrum SLOSPERGH posset construere et munitionem erigere, prout sibi et sue ecclesie expediret*

• *Nos considerantes diligentius, qualiter venerabilis PETRUS, prefati quendam Heinrici in ecclesia Basiliensi successor, gratie obsequii fructus multiplices germinavit, concedimus, ut supra dictum castrum SLOSPERGH construat et inchoatam ipsius structuram valeat salubriter consumare*

• *Datum in castris ante Bernam, Kalend. Septembris, anno Domini M.CC.LXXX^o octavo, regni vero nostri anno quinto decimo. •*

(1) Le surnom de *Gürtelsknopf* lui fut donné par des nobles, jaloux de ce qu'un Franciscain était parvenu au siège épiscopal. Ses mérites l'avaient élevé au poste de confesseur, de conseiller privé et de secrétaire de l'empereur Rodolphe ; enfin à celui d'archevêque de Mayence.

(2) Il appert d'un contrat d'échange, passé entre l'évêque Henri de Neuchâtel et Othon d'Erguel, le 11 décembre 1264, que le château d'Erguel existait déjà à cette époque et que les travaux qualifiés par l'acte de 1283 (Trouillat, II page 286) de *construction*, n'étaient, quant au château d'Erguel, autre chose que des réparations importantes, un agrandissement ou peut-être une reconstruction.

(3) Issu d'une famille noble de Bâle, précédemment prévôt du chapitre de Mayence et l'un des concurrents d'Henri d'Isny lors de l'avènement de ce dernier au siège de cet archevêché.

(4) Voyez Trouillat II, page 457 et Zeerleder II, N° 803,

Le Schlossberg n'appartient pas à cette classe de châteaux forts qui ont servi de berceaux à des familles nobles. Situé aux confins des Etats des évêques de Bâle et des comtes de Neuchâtel, il était destiné à protéger les propriétés de cette partie de l'évêché, isolée des autres parties, contre les usurpations et les invasions fréquentes des comtes de Neuchâtel qui étaient, à cette époque, constamment en guerre avec les évêques de Bâle, et à servir de résidence aux châtelains de Neuveville, qui furent successivement pendant cinq siècles les représentants des princes-évêques, dans cette partie de l'évêché de Bâle.

Si, comme nous venons de le dire, le Schlossberg était, en temps de paix, destiné à servir de résidence aux châtelains de Neuveville, il en était autrement en temps de guerre, surtout lorsque la bannière de Neuveville (1) se mettait en campagne. A cette occasion, tous les hommes valides de la ville et de la Montagne de Diesse qui ne faisaient pas partie de la bannière, étaient astreints à venir, sous les ordres d'un chef, tenir garnison au château, qui servait alors de caserne.

La transformation de cette résidence princière en place de guerre et de garnison militaire pour la défense du pays, eut lieu dans des circonstances diverses, dont les détails — qui nous entraîneraient trop loin — ne rentrent pas dans le cadre de cette notice; notamment en 1325, pendant le siège de Landeron; en 1339, lors de l'incendie de cette ville par les Bernois, et pendant que la bannière de Neuveville flottait aux champs avec celles des Bernois : en 1415, lors de la conquête de l'Argovie ; en 1419, dans le Valais ; en 1476, à Grandson et à Morat, et en 1536, lors de la conquête du pays de Vaud.

Les premiers habitants qui vinrent se fixer sous la protection des murs du Schlossberg, arrivèrent de la Bonneville, au val de Ruz, en avril 1301, après sa destruction par le comte Raoul de Neuchâtel. La plupart de ceux qui échappèrent au sac de cette ville traversèrent le Chaumont et vinrent avec l'autorisation de l'évêque de Bâle, se fixer sur ses terres ; partie d'entre eux s'établirent à la Montagne de Diesse ; d'autres parmi lesquels il y avait les familles Imer et Cunier, au pied du Sclossberg.

C'est également sous la protection des murs de ce château fort, entre l'antique Nugerole et la *Blanche-église*, que onze années plus tard, l'évêque Gérard de Vuippens vint jeter les fondations de Neuveville qu'il fit entourer de murailles et de fossés, pour offrir une retraite aux habitants de la Bonneville, dont nous venons de parler. (1)

(1) La bannière de Neuveville et Montagne de Diesse se composait, en temps ordinaire, de 100 hommes, dont 50 de Neuveville et Glèresse, 25 de Nods, 12 de Diesse et 13 de Lamboing et Prèles.

(1) Voyez Trouillat, III, page 191.



III

Siége et incendie du château

Soixante-dix-sept années s'étaient écoulées depuis la construction du Schlossberg, lorsque Jean de Vienne, issu d'une famille noble de Bourgogne, devint évêque de Bâle.

Dès que ce prince belliqueux eut pris possession du siège épiscopal, il voulut contraindre les habitants de la ville de Bienne à renoncer au traité de combourggeoisie qu'ils avaient conclu, en 1352, avec la ville de Berne. A cet effet, il se rendit à Bienne, en automne 1367, accompagné d'une suite nombreuse, où il fut reçu avec grandes démonstrations de joie. A la suite d'une orgie qui se prolongea jusque bien avant dans la nuit, il fit mettre le feu à la ville en guise de passe-temps.

Après cet acte de sauvagerie et pour se soustraire à la juste vengeance des habitants de la ville ; il s'enfuit en toute hâte à Neuveville, à la lueur de l'incendie, et s'enferma dans son château de Schlossberg.

Les Biennois, renforcés par les troupes de Berne les plus rapprochées, poursuivirent l'évêque et vinrent assiéger Neuveville et le Schlossberg. Neuveville, alors fortifiée et entourée de fossés, résista avec bravoure aux Bernois ; le chef de ces derniers, nommé Henri Zigerli, fut tué sous ces murs.

Pendant qu'on se battait autour de Neuveville et du Schlossberg, Jean de Vienne, craignant d'être pris, fit connaître, on ne sait comment, au maire *Périnus* de Diesse, la fâcheuse position dans laquelle il se trouvait.

Périnus, homme courageux et dévoué, rassembla un certain nombre de volontaires de la montagne de Diesse et vint avec ses hommes, à la faveur d'une nuit obscure, attaquer les Bernois qui assiégeaient la ville.

Cette diversion imaginée et exécutée par Périnus, réussit à merveille ; car tandis que les troupes qui assiégeaient le château abandonnaient cette place, pour porter secours à celles qui étaient attaquées par les volontaires de la montagne, Jean de Vienne, déguisé, dit-on, en femme et profitant du tumulte, sortit clandestinement du château par une poterne qu'on voyait naguère encore aux ruines. Il traversa la montagne et les prés Vaillons, accompagné de deux guides et retourna à Bâle, *peneux et mari*.

L'ancien chanoine de Metz dut s'estimer heureux d'avoir échappé à temps,

car, quelques jours après sa fuite et malgré une défense héroïque, les Bernois emportèrent le Schlossberg d'assaut et l'incendièrent.

Leur tentative fut inutile pour Neuveville parce qu'ils n'avaient ni bâliers ni machines de siège propres à abattre les murailles. Après plusieurs assauts qui coûtèrent cher aux assiégeants, ils furent obligés, vu la rigueur de la saison, de lever le siège de cette ville, le 25 novembre de la même année.

L'incendie du château ne détruisit que la charpente et les boiseries, il n'endommagea que fort peu les murailles; comme celles-ci étaient très fortes, l'évêque fit, quelque temps après, poser une nouvelle charpente.

Jean de Vienne ne paya point d'ingratitude les personnes qui l'avaient sauvé, car il appert d'un acte du 19 juin 1368, — rapporté *in extenso* par l'auteur des *Monuments de l'Histoire de l'ancien Evêché de Bâle*, — que l'évêque récompensa la fidélité des Neuvilleois et des habitants de la montagne de Diesse, en leur accordant différentes franchises (1).

Le maire Périnus — qu'un acte de 1376 désigne sous le nom de *Parrier*, un autre de 1388, sous le nom de *Pirinus* — et ses hoirs ne furent pas oubliés dans cet acte de reconnaissance.

Jean de Vienne leur octroya, sous la date du 10 décembre 1376, une lettre de franchises, en vertu de laquelle il affranchissait à perpétuité Périnus et ses hoirs de toutes tailles, guises, charges, impositions, charrois, corvées et toute autre espèce de dettes auxquelles ils étaient tenus envers l'évêque de Bâle et ses successeurs (2).

Quatre années plus tard, le même évêque eut à soutenir une guerre contre les comtes de Kybourg et de Thierstein, au sujet de la succession de Rodolphe, comte de Nidau, revendiquée par les deux parties belligérantes. Pour racheter son neveu et plusieurs chevaliers bourguignons qui étaient retenus prisonniers, Jean de Vienne dut emprunter de fortes sommes d'argent (1380).

Ce fut à cette occasion qu'il se constitua débiteur d'une somme de douze cents florins de Florence envers son neveu, Jean de Nant, et que pour garantir l'exécution des engagements qu'il avait contractés, il lui engagea le Schlossberg et lui alloua une somme annuelle de soixante florins pour la garde du château (3).

Mais comme il était d'une importance majeure pour la sûreté et la tranquillité des habitants de Neuveville que le château et la ville appartinssent au même souverain, attendu que s'il en avait été autrement, la ville aurait été sans cesse menacée, celle-ci dut, afin de dégager le château et ses dépendances des mains de Jean de Nant, payer à l'évêque, Imier de Ramstein, la somme de quatre cents florins; lequel, de son côté, s'engagea à ne pas vendre le château sans la ville, ni la ville sans le château (1386).

Les franchises accordées si libéralement par Jean de Vienne, le 10 décembre 1376, au maire Périnus et à ses hoirs, furent confirmées par son succès-

(1) Trouillat, IV, pages 261 à 265 inclusivement.

(2) Trouillat, IV, page 376.

(3) Trouillat, IV, page 739.

seur, Imier de Ramstein, le 23 avril 1388, non-seulement en faveur de Périnus, mais aussi en faveur de son épouse légitime *Anna* et de ses héritiers, en conste le titre constitutif de cette confirmation (1) dont voici un passage : *Joannes olim episcopus Basiliensis, noster prædecessor, cundem Pirinum, Annam, suam uxorem legitimam, ac suos heredes, etc., etc.*

C'est également aux libéralités de l'ancien chanoine de Metz, que les propriétaires qui se sont succédés pendant cinq siècles dans l'exploitation de l'établissement de la *Franche-Lance* à Diesse, sont redevables de la concession réelle attachée à cet établissement.

IV

Châtelains du Schlossberg

Bien que nous ne soyons pas en mesure, vu l'absence de renseignements suffisants, d'indiquer ici les noms des châtelains qui furent, pendant le premier siècle de l'existence du Schlossberg, les représentants des princes-évèques dans la partie de l'Evêché de Bâle située au pied du versant méridional du Chasseral ; nous donnerons cependant les noms de ceux qui l'ont administrée, depuis la fin du XIV^e siècle jusqu'à la Révolution française.

- 1316. Otho et Hymerius. (Mathil, I, 328).
- 1372. Ulrich Haller. (Trouillat, IV, 725).
- 1380. Henri de Vaillant. (Trouillat, IV, 761).
- 1399. Jean-Henri de Bassecourt. (Trouillat, IV, 860).
- 1413. Claus de Diesse.
- 1428. Jean-Henri de Rambévaux.
- 1433. Jacques Haller de Courtelary.
- 1480. Jehan Lesquereux.
- 1513. François de Gléresse.
- 1531. Pierre de Gléresse.
- 1554. Jean Imer.
- 1574. Vincent de Gléresse.
- 1610. Pétermard de Gléresse.
- 1635. Jean Bosset I^{er}.
- 1642. Jean Daulte.

(1) Trouillat, IV, page 503.

- 1649. Jean-Jacques Marrin.
- 1661. Jean Bosset II.
- 1666. François-Charles de Gléresse.
- 1696. François-Georges de Gléresse.
- 1717. Jean-Michel Imer.
- 1741. David Imer.
- 1745. Bénédict-Amédée Mestrezat.
- 1761. David Imer, de rechef.
- 1778. Samuel Imer, fils du précédent.
- 1783. Charles-Louis Crête.

Quelques-uns d'entre eux méritent une mention spéciale :

Les châtelains *Otho* et *Hymerius* furent, avec *Wernher*, chapelain du Schlossberg et *Joannes de Neuwenstein*, maire de Bienne, chargés par Girard de Vuippens, le 11 juillet 1316, de mettre à exécution les conditions fixées par la sentence arbitrale prononcée par Léopold duc d'Autriche, le 23 juin de la même année, au sujet des difficultés qui avaient surgi entre l'évêque de Bâle et Rodolphe, comte et seigneur de Neuchâtel (1).

Les grands priviléges que les évêques de Bâle avaient, à différentes époques, accordés si libéralement aux habitants de Neuveville et qui réduisaient à peu de chose l'autorité des châtelains ; les pouvoirs étendus que les conseils de cette ville avaient acquis peu à peu, donnèrent fréquemment lieu à des conflits regrettables entre les châtelains et les autorités de Neuveville.

C'est ainsi qu'à la suite d'un conflit qui surgit en 1343 et au sujet duquel la chronique ne donne point d'autres renseignements, un homicide sur la personne de Jean Mohr fut commis au Schlossberg. L'évêque, Jean Senn de Munsigen, fit grâce aux auteurs de ce crime, lesquels échappèrent à la punition qu'ils avaient méritée.

Jehan Lesquereux — qui est aussi désigné sous le nom de *Jean Lécureux* — prit la qualité de noble en devenant châtelain du Schlossberg ; il possédait un fief considérable, dit *des Collonges*, près de Neuveville.

D'autres difficultés s'élèverent en 1539, entre le châtelain *Pierre de Gléresse* et les conseils de la ville, à l'occasion de l'élection de ses magistrats, de l'entretien du château par l'évêque et de ses réparations à y effectuer. La solution de ces difficultés tourna à l'avantage des derniers.

Jean Imer (1554), trisaïeul de Jean-Michel Imer dont il sera parlé ci-après, fut, en 1568, appelé à siéger aux Etats de Valangin, convoqués et présidés par le prince.

Vincent de Gléresse fit, en 1580, de M^{me} Ursule de Chambrier, née de Diesbach, l'acquisition du domaine de *la Combe*, jadis sombre et triste séjour d'un ermite, actuellement celui d'un fermier, situé à l'ouest du château, dans un vallon étroit et solitaire, traversé par le Ruz-de-Vaux. La famille de Diesbach fut autrefois propriétaire de ce domaine.

(1) Trouillat, III, pages 236, 237, 240, et Matile, I, page 328.

De nouveaux conflits, suivis de troubles, surgirent en 1644, entre la population de la ville et le châtelain *Jean Daulte*, duquel on était mécontent. Ces troubles furent apaisés par la condamnation des mécontents, les uns au bannissement et d'autres à l'amende.

Jean-Michel Imer (1717) administra la contrée pendant vingt-quatre ans, après quoi il obtint sa retraite, en 1741, avec le titre de conseiller aulique ; il mourut en 1761.

David Imer, fils du précédent, quitta Neuveville en 1745 et parvint au bailliage d'Erguel qu'il administra jusqu'en 1761. Il revint de rechef au Schlossberg, après le départ de M. Mestrezat, et il fut remplacé en Erguel par son fils David Imer.

M. Mestrezat, originaire de Genève, précédemment bailli d'Erguel, échangea en 1745, avec David Imer, son poste de bailli d'Erguel, où on avait voulu le tuer, contre celui moins dangereux de châtelain de Neuveville.

Ce magistrat, réputé probe et habile, mais violent et despote, réussit, par les difficultés sans nombre qu'il suscita pendant tout le temps de son administration, à rendre orageux et désagréable le poste auparavant paisible de Neuveville. Il mourut en 1760 au château de Porrentruy.

Samuel Imer quitta Neuveville en 1783 et parvint au bailliage d'Erguel, où il succéda à son frère David Imer.

D^r Crête administra le pays jusqu'à l'occupation de la partie réformée de l'Evêché par les troupes françaises.

V

Sa destinée

La Révolution française vint, à son tour, jeter un bouleversement général dans l'Evêché de Bâle et renversa de fond en comble son organisation politique, administrative et judiciaire.

Déjà en avril et mai 1792, la partie catholique de l'Evêché fut envahie puis occupée par les troupes françaises et, le 22 novembre de la même année, déclaré Etat libre, sous le nom de *République Rauraciennne*. Cet état de choses ne fut que de très courte durée, attendu que par un décret de la Convention nationale, du 23 mars 1793, elle fut incorporée à la France et forma le département du Mont-Terrible.

La partie réformée de l'Evêché fut, du moins pendant quelque temps, pré-

servée de l'invasion ; mais par suite de la paix de Campo-Formio, elle tomba, comme la précédente, entre les mains des Français, qui l'occupèrent militairement et en prirent possession, en novembre et décembre 1797, au nom de la République Française. Elle fut ensuite réunie au département du Mont-Terrible.

C'est ainsi que par un traité international, l'Evêché de Bâle fut déclaré partie intégrante du territoire français ; il dut, dès lors, subir les destinées de cette République : les biens qui appartenaient au Prince-Evêque furent confisqués au profit de la nation française, puis vendus comme biens nationaux.

L'ancien château du Schlossberg ne fut pas épargné dans la tourmente révolutionnaire. Il fut vendu, le 12 Floréal an VII, avec ses dépendances d'une superficie d'environ trois cents toises, pour le prix de 20,100 francs, à M. *David Cunier* de Neuveville.

Devenue propriété privée, cette demeure, jadis princière, passa d'abord entre les mains de *Jean Schleuchter* qui utilisa ses différents locaux comme salles de danse et de réjouissances publiques. La tradition rapporte que pendant le temps que le ci-devant Evêché de Bâle fut soumis au régime français, les jeunes gens des environs y dansaient tous les dimanches, sauf pendant l'époque des fêtes religieuses, et qu'il s'y réunissait beaucoup de monde pour prendre part à ces divertissements.

Comme sa toiture qui était en très mauvais état menaçait ruine, Schleuchter y fit effectuer, en 1805, quelques réparations insignifiantes qui lui permirent cependant de continuer à utiliser les locaux comme précédemment et, le 12 décembre 1816, il affecta cette propriété d'hypothèque, en faveur de Jean-François Imer, pour garantir le remboursement d'une somme d'argent que ce dernier lui avait prêtée.

Après le décès de Jean Schleuchter, sa veuve, Marianne née Imer, vendit cette propriété, avec toutes ses dépendances, le 21 mars 1820, à M. *David Imer-Vernet*, pasteur à Neuveville.

Dès que M. Imer en fut propriétaire, il hâta la ruine complète de ce vieil édifice : les tuiles et la charpente furent dispersées ; ses tourelles et partie de ses murailles, battues en brêche par le marteau destructeur, s'écroulèrent pour fournir des matériaux qui furent transportés au *Boudelin*, sur la rive méridionale du lac, où ils furent employés à des constructions diverses.

L'on raconte à ce sujet que pendant que les ouvriers étaient occupés à abattre ces murailles, des personnes de Neuveville, désireuses de conserver à la localité les ruines imposantes d'un château du moyen-âge, se rendirent auprès d'eux, leur donnèrent, pendant plusieurs jours, du vin autant qu'ils en voulurent, et les engagèrent à discontinuer leurs travaux de démolition. Les ouvriers donnèrent pour prétexte à M. Imer que les moellons de ces murailles étaient liés ensemble par un ciment tellement dur qu'il ne leur était pas possible d'en arracher davantage ; M. Imer, voyant que ses ouvriers n'avançaient plus dans leurs travaux, leur donna ordre de les discontinuer.

Enfin, M. *Victor Gibollet*, propriétaire actuel de ces ruines, en fit l'acquisi-

tion de M. Imer-Vernet, le 5 décembre 1842, pour le prix de livres 8,000 ancienne valeur.

VI

Plantes vasculaires

Au mois de mars, alors que les vergers à proximité et autour du vieux manoir commencent à se revêtir de leur tapis de verdure, apparaissent ça et là les premières fleurs printanières.

Voilà la gracieuse Scille à deux feuilles (*Scilla bifolia* L.), le Muscari à grappe (*Muscari racemosum* Mill.), la Nivéole printanière (*Leucoium vernum* L.), aux blanches rorolles tachées de vert; puis, sur les rochers, au midi et à l'ouest, la *Globularia vulgaris* L., aux fleurs bleues, en capitules denses, associé à quelques représentants des humbles familles des Graminées et des Cypéracées : la Seslère bleuâtre (*Sesleria cœrulea* Ard.), les *Carex humilis* Leyss. et *Carex alba* L.)

Un peu plus bas, l'*Erodium cicutarium* L'Her. et la *Potentilla verna* L. éprounissent, la première de jolies petites fleurs purpurines et, la seconde, les siennes d'un beau jaune d'or. Là aussi se fait remarquer l'*Helleborus foetidus* L., aux grandes sépales bordées de rouge et, dans les buissons, l'Hépatique à trois lobes (*Hepatica tribola* D. C.), aux belles fleurs lilas ou rosées. N'oublions pas la belle Pervenche à grandes fleurs (*Vinca major* L.), qu'avec joie, vu sa rareté, le botaniste peut recueillir en abondance dans les broussailles, à quelques pas de la cascade.

Mais le temps s'écoule rapidement, mai est là, et c'est alors que les prés qui environnent le Schlossberg et les rochers sur lesquels il est assis étalement toute leur richesse de fleurs et de verdure. Ces derniers sont recouverts par les souffles de la Saponaire basilic (*Saponaria ocymoides* L.), aux mille petites fleurs d'un rose vif, avec lesquelles contrastent si agréablement celles blanches et maculées de vert du *Polygonatum vulgare* Desf.

Partout la Coronille des jardins (*Coronilla emerus* L.), qui étale les ombelles de ces belles fleurs jaunes papillonacées; le *Cerasus mahaleb* Mill., à l'odeur si pénétrante; l'*Amelanchier vulgaris* Mœnch., dont, enfant, nous savourions le fruit avec tant de délices; la *Rosa pimpinellifolia* L., aux rameaux épineux et à la blanche corolle; les *Geranium sylvaticum* L. et *sanguineum* L., aux fleurs purpurines; l'*Iris germanica* L., aux grandes fleurs bleues qui, par place, envahit tout de ses touffes de longues feuilles linéaires; le *Cyclamen*

europaeum L., vulgairement appelé pomme de roche, charmante petite fleur, à la rose corolle, aux divisions allongées et réfléchies, penchée et solitaire à l'extrémité d'un long pédoncule, qui, timidement, sort des touffes de gazon sous les broussailles, et dont un parfum suave trahit du reste la présence ; enfin, tant d'autres plantes qui sont en pleine floraison font, à cette époque de l'année, l'ornement de ces rochers.

Avant de passer à la végétation de l'été, mentionnons encore la *Lactuca perennis* L., aux fleurs bleues et aux feuilles d'un beau vert, qui fournit une salade si délicate ; le splendide *Lilium bulbiferum* L. ; de même que quelques représentants de la famille des Orchidées, aux fleurs bizarres, entr'autres la *Cephalanthera rubra* Rich., l'*Aceras anthropophora* R. Br. ; les Ophrys, araignée, mouche, bourdon et abeille (*Ophrys aranifera* Huds., *muscifera* Huds., *fusciflora* Reich. et *apifera* Huds.)

Le beau mois de mai a fait place aux chauds mois de l'été et la végétation de ces rochers a pris un autre aspect. Ce n'est plus cette fraîche et gaie verdure du printemps, car les teintes deviennent plus sévères, plus foncées, à mesure que la chaleur augmente. C'est alors que le botaniste retrouve, sur les rochers que domine l'antique manoir, l'*Helianthemum fumana* Mill., aux pétales fugaces ; les *Teucrium montanum* L. et *chamaedrys* Lin. ; la *Fragaria collina* Ehrh., aux fruits croquants et à parfum d'ananas ; le *Linnum tenuifolium* Lin., puis le beau *Trifolium rubens* Lin., l'*Allium pulchellum* Don. et *sphaerocephalum* Lin. et, dans les broussailles, la *Lathyrus latifolius* L., si souvent cultivée dans nos jardins et qui se trouve en cet endroit depuis des années, nous ne savons trop comment, de même que la *Larandula spica* L., qui a été probablement plantée dans le temps et qui y végète comme dans son lieu d'origine.

Un peu plus loin, on aperçoit la *Digitalis grandiflora* Lam. et la *Digitalis lutea* L., la *Campanula persicifolia* L., le *Vincetoxicum officinale* Mœnch., le *Melampyrum cristatum* L., le beau *Melittis melissophyllum* L., le *Bupleurum fulcatum* L., la *Salvia glutinosa* L., quelques belles ombellifères, telles que le *Peucedanum cervaria* Lap., le *Laserpitium latifolium* Lin., la *Libanotis montana* All., enfin les *Sempervivum tectorum* L. et *Sedum maximum* Sut., plantes grasses qui donnent un aspect méridional à la flore taxatile du petit coin de terre qui nous occupe.

Le mois de septembre arrivé, c'est l'époque où le soleil commence à dorer les grappes qui pendent aux pampres du Schlossberg, cités dans plus d'un guide du voyage en Suisse. Quelques-unes des plantes que nous venons de citer continuent à fleurir, tandis que les dernières fleurs de l'automne commencent à s'épanouir.

Indépendamment des plantes dont la désignation précède, ainsi que des plus vulgaires que l'on rencontre presque partout, nous pouvons citer encore

les espèces suivantes qu'on trouve sur les rochers, aux environs immédiats du Schlossberg :

- | | |
|-----------------------------------|--|
| 1. Anemone hepatica. Lin. | 25. Hieracium praealsum. Vill. |
| 2. Actaea spicata. Lin. | 26. " boreale. Fries. |
| 3. Arabis turrita. Lin. | 27. " sylvaticum. |
| 4. Dianthus carthusianorum. Lin. | 28. Cynanchum Vincetoxicum R. Br. |
| 5. " prolifer. Lin. | 29. Veronica teucrium. Lie. |
| 6. Saponaria officinalis. Lin. | 30. " spicata. Lin. |
| 7. Hypericum montanum. Lin. | 31. Euphrasia lutea. Lin. |
| 8. Trifolium medium. Lin. | 32. Orobanche hederæ. Duby. |
| 9. " procumbens. Lin. | 33. " Teucrii. F. V. Schutz. |
| 10. Astragalus glycyphyllos. Lin. | 34. " Epithynum. D. C. |
| 11. Cornilla varia. Lin. | 35. Lathraea squamaria. Lin. |
| 12. Vicia dumetorum. Lin. | 36. Lavandula vera. Lin. (naturalisée) |
| 13. Orobous niger. Lin. | 37. Calamintha Acinos. Mœnch. |
| 14. Cerasus caproniana. D. C. | 38. " officinalis. Mœnch. |
| 15. Spiraea aruncus. Lin. | 39. Quercus pubescens. W. |
| 16. Rosa tomentosa. Lin. | 40. Anacamptis pyramidalis. Rich. |
| 17. " rubiginosa. Lin. | 41. Loroglossum hircinum. Rich. |
| 18. " sepium. Thuill. | 42. Gymnadenia conopsea. R. Br. |
| 19. Cotoneaster vulgaris. Lindl. | 43. Epipactis Helleborine. Crantz. |
| 20. Mespilus tomentosa. Lin. | 44. Cephalantera pallens. Rich. |
| 21. Ribes Alpinum. Lin. | 45. Anthericum ramosum. Lin. |
| 22. Saxifraga tridactylites. Lin. | 46. Andropogon ischaemum. Lin. |
| 23. Linosyris vulgaris. D. C. | 47. Melica ciliata. Lin. |
| 24. Hieracium amplexicaule. Lin. | 48. Kœleria cristata. Pers. |

C'est ensuite d'une indication erronée, donnée par le botaniste Chatelain à M. Haller, que ce dernier a indiqué le *Lilium candidum* L. comme croissant spontanément au Schlossberg. Il n'y a jamais été qu'à l'état de naturalisation, comme la *Lavandula vera*; on ne l'y trouve du reste plus maintenant. Il en est autrement du beau *Lilium bulbiferum* Lin. qui est assez abondant sur les rochers à l'ouest du château.

Neuveville, octobre 1876.

J. GERMIGUET.